

Article 1

Acceptation des conditions de la Régie

Les présentes conditions générales reproduites en extrait ci-après ainsi que leur texte complet reproduit au verso des bons de commande de la Régie et des factures de l'éditeur et dont le client peut demander un exemplaire, régissent seules les contrats conclus et toutes relations d'affaires entre la Régie et le client, sauf dérogation expresse et écrite émanant de la Régie. En conséquence, contractant avec la régie, le client marque son accord pour toutes et chacune des transactions entre parties, sur toutes et chacune des conditions stipulées ci-après et dans le texte complet des conditions générales et renonce de ce fait à se prévaloir de ses propres conditions, qu'elles soient générales ou particulières, imprimées ou non dans le cadre de tous contrats et relations d'affaires avec la régie. L'acceptation expresse de conditions particulières ou la stipulation de certaines conditions spécifiques par la Régie, pour un contrat déterminé sera interprété restrictivement comme étant les seules dérogations aux conditions générales. Les présentes conditions pourront être modifiées à tout moment par la Régie.

Article 2

Engagements par ou au profit de tiers

Toute personne ayant passé commande à la régie à titre personnel ou au nom d'un tiers est solidairement tenue au prix de la commande quelles que soient les modalités de la facturation et plus généralement est tenue solidairement de tous engagements quelconques du client. Lorsque l'éditeur est visé par les présentes conditions, il est considéré comme bénéficiaire d'une stipulation à son profit, dont il peut le cas échéant se prévaloir directement à l'égard du client ou de la personne visée ci-avant, sans cependant qu'il soit substitué à la Régie, qui est le seul cocontractant du client.

Article 3

Tarifs

Les annonces publicitaires ou textes (ci-après "les annonces publicitaires") sont publiés au prix indiqué au tarif en vigueur au moment de la commande. La Régie se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, en ce compris pour les contrats en cours. Le client pourra en ce cas résilier le contrat sans droit à indemnité ou réparation quelconque. La résiliation devra être notifiée par écrit au plus tard un mois avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif. Lorsque l'exécution d'une commande s'étale sur plus d'un mois, l'éditeur établira des factures mensuelles pour le travail exécuté et les frais exposés.

Article 4

Annulation

En cas d'annulation d'un ordre, le mandant est tenu à payer les prix de l'ordre annulé, montant majoré des frais techniques conformément à l'art.6.

La Régie ne sera tenue qu'en cas d'acceptation de la commande, étant entendu que la Régie, d'initiative ou à la demande de l'éditeur peut, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quinze jours de la réception du matériel, refuser toutes annonces publicitaires sans que la Régie ne soit tenue de justifier les raisons du refus. Passé ce délai, le client peut présumer que son ordre a été accepté. La Régie, d'initiative ou à la demande de l'éditeur, peut de même suspendre la publication d'ordres en cours si la Régie estime qu'une annonce publicitaire ou une partie de cette annonce est contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public, à l'éthique publicitaire ou plus généralement susceptible de porter préjudice à la Régie ou son éditeur. La régie peut de même refuser ou suspendre les ordres du client au cas où l'éditeur cesserait la publication du support concerné. Dans aucune des hypothèses visées ci-avant, la Régie et/ou l'éditeur ne seront tenus au paiement de dommages-intérêts quelconques à titre contractuel ou extra-contractuel. Le client sera par contre tenu de payer le prix correspondant aux annonces déjà publiées.

Les frais supplémentaires occasionnés par toute modification de l'ordre initial, écrite ou verbale, totale ou partielle, par le client en son nom, ou par toute autre personne apparemment autorisée seront facturés au client. Les modifications verbales seront confirmées par écrit dans les 48-heures par l'annonceur et/ou son mandataire. À défaut, ni la Régie, ni l'éditeur ne peuvent être tenus pour responsables d'une quelconque mauvaise exécution, les modifications étant effectuées aux risques et périls du client.

Article 5

Conditions de paiement

Les factures sont, sauf dérogation expresse, payables au comptant, sans escompte, au siège de l'éditeur. Les conséquences du retard ou défaut de paiement sont définies au verso des bons de commande de la Régie et des factures de l'éditeur.

Le défaut de paiement des factures ou traites, chèques, etc... entraîne en tout cas de plein droit et sans mise en demeure le débit d'un intérêt de 1,25% par mois et d'une indemnité destinée à couvrir les frais d'administration et tout autres élément de préjudice égale à 125 € pour toute facture inférieure à 600 €, 20% du montant de la facture pour toute facture inférieure à 12500 € et ensuite 10% sur la tranche de 12500 € à 25000 € et 5% au-delà.

Les factures peuvent être endossées ou les créances peuvent être cédées ou faire l'objet d'une subrogation.

Article 6

Matériel publicitaire, travaux de production, emplacement, date de publication et acceptation.

Les conditions relatives à la remise du matériel publicitaire, aux travaux de production effectués par la Régie ou l'éditeur, aux emplacements et dates de publication et aux travaux de création ou de composition partielle ou totale, sont reprises au verso des bons de commande de la Régie et des factures de l'éditeur et régissent les relations entre la régie et le client.

Si le matériel fourni n'est pas prêt pour l'impression, les frais de mise en page, de montage, de préparation des films ou dessins de composition et de traduction, d'ajout d'un mot de correction, etc... (les frais techniques) seront facturés au client sur la base des tarifs et coûts des prestations de la Régie ou de l'éditeur, selon le cas. Ces frais ne sont pas compris dans le prix indiqué dans les tarifs publicités.

Article 7

Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit de manière précise et être envoyée par lettre recommandée au plus tard 4 jours après l'envoi de la facture et des justificatifs.

Article 8

Exonération et responsabilité

Les exonérations de responsabilité comprises dans les conditions générales ci-avant ou au verso du bon de commande et/ou de la facture couvrent toute faute de la Régie et/ou de l'éditeur, en ce compris la faute lourde, mais à l'exclusion du vol.

Article 9

Limitation de la réparation du dommage

La responsabilité de la Régie pour son fait propre ou celui de l'éditeur quel qu'en soit le fondement, ne pourra donner lieu à titre de réparation forfaitaire et complète en nature qu'à une nouvelle insertion de l'annonce publicitaire. Dans le seul cas où une telle réparation en nature n'est pas concevable en raison de la nécessité de publier l'annonce dans une période de temps limité en raison de la référence à un événement déterminé, la réparation du dommage par l'éditeur sera en tout cas limitée à une remise partielle ou totale du prix, au prorata des annonces non conformes. En cas de retard de publication, par le fait de l'éditeur ou par suite de force majeure, les ordres en cours sont seulement suspendus et les nouvelles dates d'insertion des annonces publicitaires seront arrêtées en accord avec le client.

En aucun cas, sauf dol de l'éditeur, ce dernier ne pourra être tenu d'une quelconque autre forme de réparation, que ce soit sur la base d'un fondement contractuel ou extra-contractuel.

Article 10

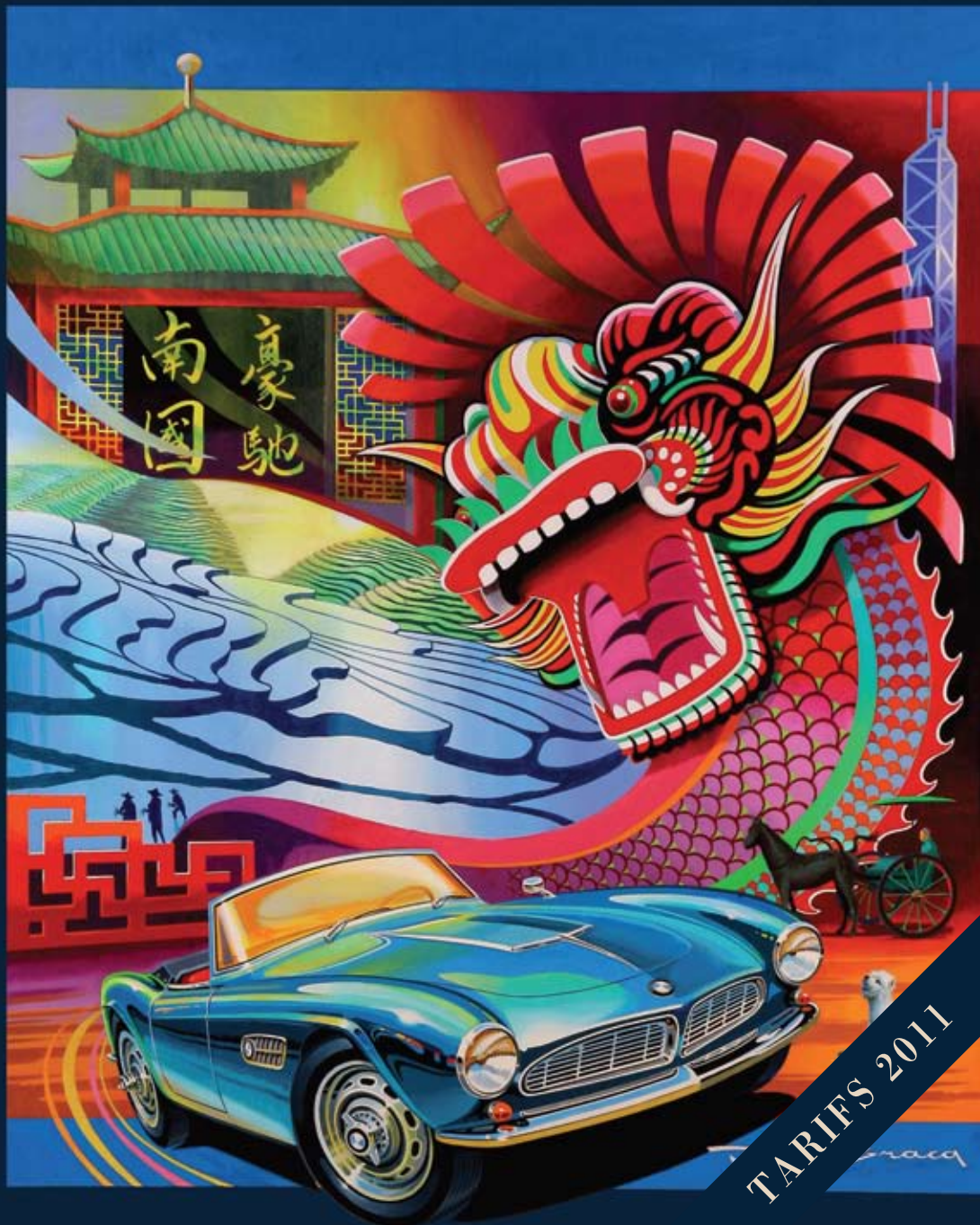
Compétence

Tout litige en ce compris toute action en paiement d'un chèque ou d'une lettre de change ou en cas de cession de créance ou de subrogation, est de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles, même en cas de connexité avec une action introduite contre l'éditeur et plus généralement en cas de demande incidente ou d'appel en garantie.

MEMBERS ONLY

M ONLY

LE MAGAZINE DE LA TRADITION ET DU PLAISIR
TRIMESTRIEL - AUTOMNE 2010 - NUMÉRO 35



TARIFS 2011



www.membersonly.be

Direction de Rédaction

Philippe Janssens
Mobile : +32 477 44 18 62
phj@membersonly.be
Miguel Tasso
Mobile : +32 475 66 99 25
migt@membersonly.be
Philippe Van Holle
Mobile : + 32 476 77 40 68
pvh@membersonly.be

Directeur Artistique

Smooz Communication
Marc Pétré
Mobile : +32 473 95 11 29
studio@smooz.net

Journalistes

Philippe Bidaine, Raoul Buyle,
Frédéric De Backer, Philippe Janssens,
Stéphane Lémeret, Miguel Tasso,
Philippe Van Holle

Imprimerie

Dereume Printing Company s.a.

Web Design

Mediafactory sprl
Mobile : +32 476 82 32 64
info@mediafactory.be

Régie Publicitaire

Direct Advertising Belgium
Alain Deveschoudere
Mobile : +32 475 39 39 00
alain@dabelgium.be
Thierry Milan
Mobile : +32 474 29 12 88
thierry.milan@icecube.be

Editeur Responsable

Members Only sprl
Chemin des Ornois, 46
1380 Lasne

Members Only est une publication de

Members Only sprl
Chemin des Ornois, 46
1380 Lasne
Tel. : +32 2 653 87 21
adv@membersonly.be

Members Only

Magazine de la tradition et du plaisir, Members Only fête cette année son 10^{ème} anniversaire et publiera, au printemps prochain, son 37^{ème} numéro!

Chaque trimestre, Members Only part à la rencontre de lecteurs épicuriens, partisans du rêve et amoureux du beau! Luxe, calme et volupté dirait le poète ...

Le golf, discipline exhalant souvent valeur de philosophie, sert de fil rouge au contenu de notre magazine, dont la présentation chic et raffinée ravit nos lecteurs et annonceurs depuis tant d'années. L'histoire des grands clubs, la carrière des joueurs mythiques, la découverte de parcours hors du commun, les reportages exclusifs sur les compétitions les plus prestigieuses, en Belgique ou à l'étranger, sont sublimés dans nos pages par une équipe de journalistes professionnels aussi rigoureux que passionnés.

Les plus importantes compétitions commerciales, qui, tout au long de l'année, font le bonheur des joueurs amateurs trouvent bien sûr également les meilleurs échos en nos pages. Members Only est aussi devenu une référence en matière d'automobile. Nos reporters et photographes sont en pole position dans tous les rallyes de voitures anciennes, dans toutes les compétitions de 'classic cars' qui marient, dans les plus subtiles sensations, le plaisir des yeux et les battements de cœur les plus émus.

D'autres rubriques, consacrées pêle-mêle à la mode, à la beauté, à la joaillerie, au tourisme, à l'immobilier, à la gastronomie et à l'aventure, parfois extrême, complètent harmonieusement un ensemble rédactionnel sophistiqué, dense et toujours passionnant. Des promenades nostalgiques, des découvertes immobilières hallucinantes, l'histoire de marques légendaires, des entretiens exclusifs avec des personnalités belges du monde des affaires, du sport ou du spectacle, Members Only est curieux de tout et force, avec classe et douceur, les portes les plus inaccessibles de l'élégance.

Rédigé sur papier glacé par des journalistes passionnés à la plume lyrique et alerte, distribué dans plus de 60 clubs de golf du Royaume, dans les hôtels et boutiques de luxe, dans les salons où l'on cause, lors des événements les plus prestigieux et dans les boîtes aux lettres de ses partenaires, Members Only a insufflé un vent nouveau à la presse événementielle et aux magazines de prestige. Il offre une vitrine extraordinaire aux organisateurs d'événements golfs, automobiles, culturels et life style, tout en proposant un environnement publicitaire d'exception aux annonceurs les plus exigeants.

Par son approche contrastée et nuancée, Members Only est devenu une référence de la presse haut de gamme belge. Il réussit par ailleurs l'exploit d'évoquer le passé, de couvrir le présent tout en rêvant déjà à de merveilleux lendemains!

Informations générales

Lancé en : 2002

Langue : Française

Finition : Format A4, Couverture glacée 300 gr avec pelliculage brillant. Papier intérieur 150 gr glacé
Reliure, dos carré cousu fil de lin

Distribution : Gratuite et dirigée: Plus de 60 golfs en Belgique et 5 au Luxembourg, Capitaines d'entreprise, clients annonceurs, centrales d'achat, Hôtels, restaurants, centres sportifs et de loisirs, boutiques sélectives dans les grandes villes en Belgique, centres de conférence, corporate lounges, aéroports belges, cercles privés, ...
Partenaire privilégié de manifestations golfs et lifestyle (rallyes automobiles, événements mondains,...)

Fréquence : Trimestriel

Parutions : 1 avril, 24 juin, 16 septembre et 2 décembre

Tirage : 20000 exemplaires

Cible : Core target 35-60 ans - upscale



Spécifications techniques

Réservations: 4 semaines avant parution

Remise matériel: 3 semaines avant parution

Annulation: Ordres non annulables

Facturation: Par DAB, paiement à 30 jours fin de mois

Justificatifs: Joint à la facture

Format: Format utile 210 x 297 mm - Bords perdus de 5 mm

Couverture: Carton blanc 300 gr plastifié

Intérieur: Papier blanc satiné 150 gr

Finition: Dos carré collé

Matériel: CD-ROM ou par E-mail à adv@membersonly.be

Epreuve couleurs: Souhaitée

Bobby Jones

le poète du swing

C'est un des plus grands joueurs de golf de l'histoire. Enfant prodige, il a été le premier – et le seul – à remporter les quatre grands tournois du Grand Chelem la même année. Jeune retraité, il a ensuite écrit le plus fabuleux parcours d'entraînement qui accueille chaque année des milliers de joueurs. Portrait d'un champion.



Régie publicitaire

Direct Advertising Belgium

Alain Devleschoudere

Mobile : +32 475 39 39 00

alain@dabelgium.be

Thierry Milan

Mobile : +32 474 29 12 88

thierry.milan@icecube.be

Tarif des annonces*

1/1 page	2/1 page	
2340 €	3950 €	
2 ^e couverture	3 ^e couverture	4 ^e couverture
2950 €	2690 €	3650 €

Suppléments :

Emplacement préférentiel : +15%

Page de droite : +15%

Mise en page et réalisation graphique : sur devis

Encarts : sur devis